

# Ville de FORGES-LES-EAUX

## Délibération du conseil municipal

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Le 7 avril 2017 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par convocation en date du 31 mars 2017 s'est réuni au Théâtre Municipal de FORGES-LES-EAUX en séance publique, sous la présidence de M. LEJEUNE, Maire.

**Etaient présents** : M. LEJEUNE, L. LEMASSON, F. GODEBOUT, M. BONINO, J. DECOUDRE, B. CAILLAUD, C. MORDA, O. LEVACHER, J. TROUDE, A. ROBERT, Ph. DUMONTIER, Y. REY, J. BOURDON, M.L. BLANPAIN, N. QUERREC, E. GOUBERT, N. MATHON, Ph. HANIN, T. MARTIN, L. GROGNET, D. VERNIER, C. CORDONNIER, P. DURY, P. TURBAN, R. SORTAMBOSC, P. DUPUIS, D. LEMASSON, A. MARC, M.F. SOYER

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Pouvoirs** : F. ASSELIN à M. LEJEUNE ; P. DEGUINE à C. MORDA ; E. BOULOCHÉ à E. GOUBERT ; N. DALLIER à R. SORTAMBOSC

**Excusées** : C. LESUEUR et N. LEBOUVIER

**Secrétaire de séance** : Clément CORDONNIER

---

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

---

**Michel LEJEUNE** propose de désigner **Clément CORDONNIER** en qualité de secrétaire de séance,  
Il n'y a pas d'observation.

---

### PROCES VERBAL de la séance du 09 Mars 2017

---

**Michel LEJEUNE** demande si tous les conseillers ont bien reçu le PV de la séance du 09 Mars 2017 et s'il y a des observations.

**Martine BONINO** précise qu'elle a évoqué le 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage FORGES - WENIGSEN.

**Pierre TURBAN** en page 19 précise qu'à son avis un PLU Intercommunal aurait été plus intéressant. De même il note que le terme de « magouille » employé par **Lionel**

**LEMASSON** lors de l'évocation des élections du bureau de la nouvelle intercommunalité n'a pas été repris dans le PV, il souhaite que cela soit noté.

**Lionel LEMASSON** confirme son propos et constate que **Pierre TURBAN** est d'accord avec lui.

**Pierre TURBAN** en page 19 souhaite que soit supprimé « **Pierre TURBAN** n'a pas de réponse » cela ne renvoyant pas à une question. En page 20, il précise qu'il « votera cette délibération faisant mention de l'indice brut terminal à compter de 2017 et qu'il souhaite pouvoir parler des indemnités »

Il n'y a pas d'autre observation.

Le PV est adopté à l'unanimité.

**Michel LEJEUNE** annonce avec tristesse le décès de **Françoise BOULARD** qu'il vient juste d'apprendre, il souhaite que le conseil municipal aie une pensée pour elle et également pour **Didier TOUCHARD** qui est décédé en Février.

Au nom du conseil municipal il adresse ses sincères condoléances aux familles.

---

## Décisions du Maire

---

Monsieur le maire rend compte de la décision qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales:

**Décision n° 2017-05** : Bail à Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray

**Décision n° 2017-06** : Bail à Centre Hospitalier du ROUVRAY

**Décision n° 2017-07** : Contrat de prêt à usage ou commodat

**Décision n° 2017-08** : Fixation du tarif de la sortie au Parc ASTERIX

**Décision n° 2017-09** : Fixation des tarifs de mise en fourrière de véhicules pour automobiles

**Décision n° 2017-10** : Société Groupe BIGARD c/Commune de FORGES-LES-EAUX - Requête au Conseil d'Etat N° 402078

**Pierre TURBAN** demande où se fait désormais la fourrière municipale ?

**Michel LEJEUNE** répond à AUMALE.

**Michel LEJEUNE** souhaite ajouter une question à l'ordre du jour concernant la nomination d'un délégué au SIAEPA Forges Est.

Le conseil municipal est favorable à cet ajout à l'unanimité.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - HARMONISATION

**Frédéric GODEBOUT** donne lecture du projet de délibération suivant :

Par délibération n°2017-15 en date du 09 mars 2017, nous avons procédé à l'harmonisation fiscale, notamment en ce qui concerne l'abattement général à la base de la Taxe d'habitation.

Cette première décision prise par le conseil municipal était un préalable à l'harmonisation des taux de 4 taxes communales des communes de FORGES LES EAUX et de LE FOSSE.

Les deux communes historiques présentent des taux différents. A partir de la deuxième année, la commune (nouvelle) va voter ses propres taux d'imposition. L'objectif est de parvenir à un taux unique pour chaque taxe. La durée maximale de lissage est de 12 ans.

En outre, certaines règles devront être respectées :

- La période de réduction des écarts de taux ne pourra être modifiée ultérieurement.
- La méthode est celle d'un lissage continu à taux constant sur la base d'un taux moyen pondéré.
- Ce taux moyen pondéré résulte de la formule suivante :

$$\frac{\text{Somme de produits reçus en année N par les anciennes communes}}{\text{Bases nettes correspondantes pour les taxes concernées}} \times 100$$

Le taux moyen de la première année peut ensuite fluctuer à compter de la deuxième année sous réserve des règles de liaison des taux entre eux. Dans ce cas, l'intégration fiscale est recalculée sur la base du nouveau taux cible et pour la durée restante.

Les taux des impôts ménages sont actuellement les suivants :

	TH	TFPB	TFNB	CFE
FORGES LES EAUX	19.76	17.08	28.93	21.36
LE FOSSE	12.09	18.15	27.92	17.32
Ecart	7.67	1.07	1.01	4.04
Taux Moyen Pondéré *	19.14	17.15	28.29	21.11

\* estimation en fonction des données fournies par la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour une meilleure fluidité, il est proposé de procéder à une harmonisation sur 12 ans des 4 taux entre les communes déléguées de FORGES LES EAUX et de LE FOSSE.

Il convient de préciser que les taux de Taxe d'Habitation ont été recalculés compte tenu de la mise en place de l'Abattement Général à la Base de 14%.

Ces taux de Taxe d'Habitation dits harmonisés sont le point de départ de l'intégration fiscale progressive. Pour FORGES-LES-EAUX ce taux de Taxe d'Habitation harmonisé est de 19.46% et pour LE FOSSE il est de 15.15%.

A ces taux de TH harmonisés viendront s'ajouter l'écart annuel.

#### Taxe d'habitation :

Taux moyen pondéré vers lesquels les deux taux doivent converger (hors modification du taux ultérieurement) : 19.14%

L'écart annuel sur la commune de FORGES LES EAUX est de -0.02462

L'écart annuel sur la commune de LE FOSSE est de +0.30692

#### Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :

Taux moyen pondéré vers lesquels les deux taux doivent converger (hors modification du taux ultérieurement) : 17.15%

L'écart annuel sur la commune de FORGES LES EAUX est de +0.00538

L'écart annuel sur la commune de LE FOSSE est de -0.07692

#### Taxe Foncière sur le Non Bâti :

Taux moyen pondéré vers lesquels les deux taux doivent converger (hors modification du taux ultérieurement) : 28.29%

L'écart annuel sur la commune de FORGES LES EAUX est de -0.04923

L'écart annuel sur la commune de LE FOSSE est de +0.02846

#### Cotisation Foncière des Entreprises :

Taux moyen pondéré vers lesquels les deux taux doivent converger (hors modification du taux ultérieurement) : 21.11%

L'écart annuel sur la commune de FORGES LES EAUX est de -0.01923

L'écart annuel sur la commune de LE FOSSE est de +0.29154

Au vu des éléments qui précèdent, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de FORGES LES EAUX,

Vu l'article 1638 du Code Général des impôts,

Vu l'article L2113-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-15 du Conseil Municipal de FORGES LES EAUX en date du 09 mars 2017,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'harmonisation des taux entre les communes déléguées de FORGES LES EAUX et de LE FOSSE,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'harmoniser les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, de la Taxe Foncière sur le Non Bâti et la Cotisation Foncière des Entreprises qui étaient appliqués sur les anciennes communes, tel qu'exposé ci-dessus.

La durée d'harmonisation est fixée à 12 ans

**Lionel LEMASSON** constate que durant cette période de lissage les taux d'imposition de LE FOSSE vont augmenter, en conséquence, il souhaite que la pression fiscale n'évolue pas à la hausse de manière à ne pas pénaliser plus les habitants de LE FOSSE. Il souhaiterait un vote en ce sens.

**Michel LEJEUNE** est d'accord sur le principe, mais il n'est pas possible de voter les taux sur 12 ans.

**Frédéric GODEBOUT** est également d'accord mais il précise que si FORGES-LES-EAUX a augmenté ses taux par le passé ce n'était pas de gaité de cœur, par ailleurs on a réalisé des économies.

Il n'y a pas d'autre observation.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2017

---

**Frédéric GODEBOUT** donne lecture du projet de subvention aux associations le montant global s'élève à 620 015€ alors qu'il était de 692 335€ l'an dernier. Il fait remarquer que la subvention au CCAS est de 60 000€ cette année.

**Régine SORTAMBOSC** demande ce qu'est DIEPPE Info Service.

**Michel LEJEUNE** et **Frédéric GODEBOUT** répondent qu'il s'agit d'une association qui tient des permanences juridiques en mairie.

**Régine SORTAMBOSC** demande si l'on a le solde en caisse de l'USF général ?

**Frédéric GODEBOUT** répond que cela sera demandé avant le versement de la subvention.

**Pierre TURBAN** ne peut que se réjouir que Forges Développement revienne à une situation normale, il a cependant un doute sur l'importance de la subvention.

**Frédéric GODEBOUT** précise que cette subvention correspond à peu de choses près aux salaires des agents détachés auprès de l'association, de plus, comme le casino, c'est une vitrine du dynamisme de la commune.

**Martine BONINO** rappelle que cette année la subvention pour le jumelage Forges - Wenigsen est plus importante car on fête les 20 ans du jumelage.

Il n'y a pas d'autre observation.

Le Conseil Municipal de Forges-les-Eaux,

Considérant la nécessité d'apporter une aide aux associations afin de soutenir leurs actions,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2017 (voir tableau en annexe)

**Ne participent pas au vote (œuvrant dans une association) :**

- **M. LEJEUNE**
- **F. GODEBOUT**
- **R. SORTAMBOSC**
- **Y. ROBERT**
- **N. MATHON**
- **P. TURBAN**

- **O. LEVACHER**
- **J. TROUDE**
- **N. DALLIER (pouvoir à R. SORTAMBOSC)**

*Cette délibération a été adoptée par 25 voix pour, et 2 voix contre.*

---

2017-28

## BUDGET DE LA VILLE - 2017

---

**Frédéric GODEBOUT** donne une lecture détaillée du Budget 2017 de la ville.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 308 695€ en Fonctionnement et à 3 554 546€ en Investissement.

Il indique que la proposition de recettes sur le Produit brut des jeux a été maintenue au niveau de son inscription budgétaire 2016, on a ainsi une certaine marge.

**Pierre TURBAN** indique qu'il votera contre le budget, pour lui, il reste un symbole concernant les majorations des indemnités des élus, nous ne sommes plus chef-lieu de canton, il trouve cela indécent lorsque l'on demande à tout le monde de se serrer la ceinture. Il évoque également les majorations des indemnités des élus de LE FOSSE qui pour lui ne sont pas légales.

**Frédéric GODEBOUT** lui demande si en dehors de ces remarques il serait d'accord avec le budget.

**Pierre TURBAN** indique qu'il s'arrêtera là et ne fera pas d'autre commentaire.

**Frédéric GODEBOUT** apporte des précisions concernant les projets d'investissements, il indique également que nous nous sommes efforcés de joindre les annexes au budget tel que demandé par la Chambre Régionale des Comptes.

**Lionel LEMASSON** concernant l'état de la dette demande si les prêts ont été renégociés.

**Frédéric GODEBOUT** répond négativement, on a essayé à plusieurs reprises de renégocier l'emprunt DEXIA qui est classé 3 E, mais on nous demandait une indemnité de renégociation qui s'élevait au départ à plus de 1M€ et ensuite à 900K€. Nous continuons à surveiller l'évolution de cet emprunt, actuellement celui-ci se comporte bien et le taux est de 3.25%.

**Patrick DURY** demande si le million d'euros emprunté pour le VVF est dans l'état de la dette.

**Frédéric GODEBOUT** répond non cet emprunt n'a été perçu qu'en janvier 2017 et la première mensualité sera en Janvier 2018.

**Patrick DURY** demande s'il y a une programmation précise en ce qui concerne les travaux de voirie.

**Frédéric GODEBOUT** répond non car on doit d'abord voir les problèmes de réseaux d'eau et d'assainissement. L'ancienne RD 915 nous sera rétrocédée et nous rétrocèderons la rue des Potiers. Ces échanges pourraient se faire, au mieux, courant 2018.

**Lionel LEMASSON** souhaite savoir si LE FOSSE pourrait se raccorder sur les réseaux de FORGES-LES-EAUX.

**Michel LEJEUNE** en 2020 cela deviendra de la compétence de la communauté de communes, il considère que ce n'est pas normal que LE FOSSE paie son eau 2 fois plus chère qu'à FORGES-LES-EAUX. Les échanges de voirie liés à la réalisation du contournement de la commune n'ont en fait jamais été réalisés. Le Conseil Départemental fera les travaux de remise en état avant la rétrocession et de notre côté nous rétrocéderons la rue des Potiers et la rue du Champ Vecquemont, ces voiries devront être en bon état, c'est du « donnant donnant ».

**Patrick DURY** demande si la réfection du parking du gymnase concerne également le passage vers le lycée.

**Frédéric GODEBOUT** note qu'effectivement, il faudra l'intégrer.

**Bernard CAILLAUD** indique qu'il y a également un problème de clôture à refaire.

**Thierry MARTIN** lui répond que c'est prévu. On va peut-être poser des T agricoles.

**Philippe HANIN** constate que c'est souvent vandalisé.

**Patrick DURY** demande si les caméras captent.

**Frédéric GODEBOUT** répond non pas dans cette direction.

Il n'y a pas d'autre observation.

Le budget de la ville 2017 est adopté par 29 voix pour, 3 abstentions (P. DURY, R. SORTAMBOSC et N. DALLIER) et 1 voix contre (P. TURBAN).

---

2017-29

## BUDGET DE L'EAU - 2017

---

**Frédéric GODEBOUT** donne une lecture détaillée du Budget 2017 de l'Eau.

**Bernard CAILLAUD** apporte quelques précisions, à l'article 611, il s'agit du règlement d'une facture VEOLIA suite à une convention concernant les interventions d'urgence. VEOLIA avait omis de facturer l'année dernière. Il donne des explications en ce qui concerne les recettes supplémentaires, c'est une proposition identique à celle d'il y a 8 ans mais en sens inverse, à savoir on augmente le prix de l'eau et on baisse celui d l'assainissement, ainsi on ne pénalise pas les usagers. De même, en ce qui concerne la redevance sur le prélèvement celle-ci s'applique sur la quantité d'eau prélevée soit environ 400 000 m<sup>3</sup> alors que nous n'en facturons qu'un peu plus de 300 000 m<sup>3</sup>, on répercutera 0.15€ sur la facture, les 100 000 m<sup>3</sup> de différence restant à notre charge.

Il apporte des précisions sur l'investissement, en effet il faut prévoir la réalisation d'une bache enterrée, préalable indispensable à la rénovation du château d'eau. Il faut également mettre en place des compteurs de sectorisations et nous réaliserons (à une cadence plus importante) le remplacement de branchement en plomb. Une consultation est actuellement en cours au niveau de la maîtrise d'œuvre afin de préparer les marchés de travaux à intervenir.

L'ensemble des travaux à réaliser dans les mois et les années à venir sera financé par un emprunt dont les annuités seront répercutées sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau.



**Lionel LEMASSON** pense que cela arrangerait **Bernard CAILLAUD** que LE FOSSE consomme de l'eau.

**Bernard CAILLAUD** ce n'est pas un problème car nous sommes interconnectés avec FORGES EST, ce qui est gênant, c'est le contrat d'affermage de FORGES EST dont LE FOSSE fait partie, de plus, il faut voir si l'on est en mesure de distribuer 300 à 400 m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires par jour.

Il indique enfin qu'une étude de sécurisation est en cours.

**Michel LEJEUNE** craint que VEOLIA ne lâche pas facilement le « morceau » car cela ne rapporte pas que de l'eau.

Il n'y a pas d'autre observation.

Le budget de l'eau 2017 est adopté à l'unanimité.

---

2017-30

## BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - 2017

---

**Frédéric GODEBOUT** donne une lecture détaillée du Budget 2017 de l'Assainissement.

**Bernard CAILLAUD** reprise que le prix de l'assainissement va baisser alors que celui de l'eau augmentera.

On a plus de marge en investissement sur ce budget. Si on ouvre les voiries pour réhabiliter le réseau d'eau, il faudra réaliser les travaux sur le réseau d'assainissement en même temps, notamment sur l'avenue des sources de la rue Marette jusqu'à la sortie de la commune. Nous avons une étude diagnostique en cours avec le SIDESA, mais rien ne nous encore été restitué. Dans les travaux, il est prévu de réaliser un organigramme de clés afin de sécuriser les périmètres. On veut pouvoir contrôler, impérativement, les entrées et les sorties des lieux de pompage et de stockage de l'eau.

**Pierre TURBAN** on ne peut qu'être favorable avec toutefois le regret que cela n'ai pas été fait il y a 10 ou 15 ans.

**Bernard CAILLAUD** il aurait alors été nécessaire de réfléchir à tout cela dès les années 90.

**Michel LEJEUNE** précise que dans nos réseaux nous avons des portions qui sont séculaires.

**Bernard CAILLAUD** fait part de nouvelles contraintes en matière d'analyse normatives, il y a 15 ans nous recherchions les traces d'atrazine, il y a 8 ans nous recherchions les traces des dérivés d'atrazine et maintenant,, il nous faut rechercher les traces des dérivés des dérivés d'atrazine.

**Michel LEJEUNE** constate qu'il y a 20 ans nous étions à 40% de rendement, aujourd'hui nous sommes à presque 80%.

**Bernard CAILLAUD** constate que tout cela est lié au travail fourni par nos agents depuis plusieurs années notamment en recherchant systématiquement les fuites, de plus, chaque

année, nous procédons au changement de 60 à 100 compteurs anciens. Le rendement demandé est de 75% et aujourd'hui on les atteint.

Il n'y a pas d'autre observation.

Le budget de l'assainissement 2017 est adopté à l'unanimité.

**Michel LEJEUNE** remercie **Frédéric GODEBOUT** ainsi que **Marianne FORZISI** et ses collaboratrices.

---

2017-31

## **SDE 76 – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – 2017**

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-EP-2014-0-76276-4716** et désigné « 149 points lumineux dans la commune (version 2.3) » dont le montant prévisionnel s'élève à 210 197,66€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 108 497,32€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 108 497,32€ TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**Pierre TURBAN** demande la localisation des rénovations prévues.

**Thierry MARTIN** répond que cela se situera entre la rue du Maréchal Leclerc et la zone d'activité et le secteur du clos normand.

Il n'y a pas d'autre observation.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

---

2017-32

## **SDE 76 - ECLAIRAGE « RUE DES PRES » LE FOSSE - 2017**

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-EP-2016-0-76276-7210** et désigné « LE FOSSE - rue des Prés (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 3 125,42€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 1 355,89€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 1 355,89€ TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Il n'y a pas d'observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-33

## **SDE 76 - DEMANDE D'ADHESION DE 13 COMMUNES**

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

**VU :**

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- La délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

### **CONSIDERANT :**

- Que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- Que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- Que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- Que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

### **PROPOSITION :**

Il est proposé :

- D'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76, **(1)**
- ~~— De refuser l'adhésion de ces treize communes au SDE76 au(x) motif(s) suivant(s) :  
..... **(1)**~~

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76, **(1)**

~~REFUSE l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canchan, Cuverville sur Yères, Criel sur Mer, Melleville, Mesnil Réaume, Monchy sur Eu, Saint Martin le Gaillard, Saint Pierre en Val, Saint Rémy Boscrocourt, Sept Meules, Touffreville sur Eu et Villy sur Yères, au SDE76 au(x) motif(s) évoqué(s) ci avant, (1)~~

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.

Il n'y a pas d'observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-34

## PRISE EN CHARGE PARTIELLE BAFA / BAFD

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Il est d'usage que la commune de FORGES LES EAUX prenne en charge partiellement le coût de la formation de jeunes au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonction d'Animation).

Cette prise en charge est compensée par une semaine d'intervention non rémunérée au sein de nos Centres de loisirs.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir prendre en charge les frais suivants :

- Pour Eloïse BOURLE : 550.00€

Il n'y a pas d'observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-35

## PROTOCOLE DE PARTICIPATION CITOYENNE

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Lors de notre séance du 29 septembre dernier la commandante de gendarmerie et le major PILLE nous ont présenté le dispositif de « PARTICIPATION CITOYENNE ».

La commandante a exposé le dispositif « Voisins Vigilants » le dispositif peut s'avérer utile lors de phénomènes de cambriolages ou d'incivilités qui touchent des quartiers.

Tout ce qui pourrait sembler suspect est signalé à la Gendarmerie par des « Voisins Référents » et toutes les remarques sont prises en compte et analysées.

Depuis cette date le projet a évolué et des volontaires se sont manifestés afin de tenir le rôle de « Voisin Référent », la commune ayant par ailleurs été scindée en 9 secteurs.

Afin de concrétiser ce projet il est maintenant nécessaire de signer le PROTOCOLE DE PARTICIPATION CITOYENNE.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou Maire Adjoint à signer le dit protocole joint à la présente délibération.

**Pierre TURBAN** demande à avoir communication du protocole.

**Michel LEJEUNE** lui répond qu'il s'agit d'un protocole type établi par la gendarmerie, ce protocole lui sera transmis.

Il n'y a pas d'autre observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-36

## **APPROBATION DU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU DOSSIER DE DEROGATION POUR CONTINUER A DISTRIBUER DE L'EAU**

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier de dérogation pour 3 ans est demandé par l'ARS pour continuer à distribuer l'eau. Cette dérogation est rendue nécessaire suite aux légers dépassements de qualité mesurés sur les pesticides.

Il est proposé de retenir le SIDESA pour la réalisation du dossier de dérogation pour un montant de 4200 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. Approuve la proposition du Maire telle qu'elle est présentée.

2. Autorise le Maire ou Maire-Adjoint à signer ce marché et à prendre toutes décisions concernant son exécution et son règlement.
3. Sollicite du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions correspondantes aux taux maximum.
4. Sollicite l'autorisation d'engager cette étude avant l'obtention des subventions.
5. Charge le Maire ou Maire-Adjoint d'effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à FORGES LES EAUX les jours, mois et an susdits

Le Maire

*Michel LEJEUNE*

**Pierre TURBAN** estime qu'il serait intéressant de mentionner les dépassements.

**Bernard CAILLAUD** actuellement on est à 0.101 alors que la norme est à 0.10, les résultats des analyses sont affichés.

**Pierre TURBAN** les résultats ne sont pas catastrophiques, cela rassurerait les utilisateurs.

**Alain ROBERT** si l'on a cette autorisation, cela veut donc dire que nous allons effectuer des recherches.

**Bernard CAILLAUD** lui répond que l'on doit s'impliquer dans une logique de diminution. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas SIGY-EN-BRAY est également concerné. Pour ce qui nous concerne, la source du village est plus impactée que la source du Fontenil. Ces dépassements sont dus à des pratiques agricoles, les terrains sont rincés et l'on retrouve cela dans la nappe phréatique.

**Michel LEJEUNE** les moyens de détection sont de plus en plus précis, ce que l'on retrouve aujourd'hui ce sont des résidus de produits déversés il y a 20 ans.

**Alain ROBERT** indique que la pénétration des produits dans les sols est de l'ordre de 1m par an.

Il n'y a pas d'autre observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-37

**APPROBATION DU MARCHE DE PRESTATIONS  
INTELLECTUELLES RELATIF A L'ETUDE  
HYDROGEOLOGIQUE DU BASSIN D'ALIMENTATION DES  
CAPTAGES DE ROUVRAY CATILLON**

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réalisation d'une étude du bassin d'alimentation des captages s'avère indispensable pour identifier les zones de pollutions diffuses qui altèrent la qualité de l'eau.

Ce type d'opération se déroule en deux temps :

1. Une première étude hydrogéologique destinée à comprendre le fonctionnement du bassin d'alimentation des captages ;
2. La réalisation diagnostics agricoles et non agricoles avec définition d'un programme d'action.

Une consultation a été engagée selon une procédure adaptée pour la réalisation de l'étude hydrogéologique.

Suite à l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre du prestataire suivant jugé le mieux-disant selon les critères retenus au règlement de consultation :

- EXPLOR-E pour un montant de 25 650 €TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

6. Approuve la proposition du Maire telle qu'elle est présentée.
7. Autorise le Maire ou Maire-Adjoint à signer ce marché et à prendre toutes décisions concernant son exécution et son règlement.
8. Sollicite du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions correspondantes au taux maximum.
9. Sollicite l'autorisation d'engager cette étude avant l'obtention des subventions.
10. Charge le Maire ou Maire-Adjoint d'effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à FORGES LES EAUX les jours, mois et an susdits

Le Maire

*Michel LEJEUNE*

**Bernard CAILLAUD** rappelle la convention entre le Bray Sud et nous pour l'action d'une animatrice de bassin.

Il n'y a pas d'autre observation.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***



## ETUDES BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ANALYSES DE L'EAU

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Ainsi que nous venons de l'évoquer, nous sommes dans l'obligation de mener un certain nombre de démarches afin de continuer à distribuer l'eau.

Parmi ce que nous avons à faire, nous serons dans l'obligation de réaliser des analyses d'eaux sur nos deux sites de prélèvements.

Le coût annuel de ces analyses est de l'ordre de 30 000€ Hors Taxes.

Aussi je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou Maire-Adjoint à effectuer toutes démarches et à solliciter toutes subventions ou financements à cet effet.

**Bernard CAILLAUD** les études sur les Bassins d'alimentation de Captage sont très chères.

Il n'y a pas d'autre observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-39

## TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal de FORGES LES EAUX,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des tarifs de l'Eau et de l'Assainissement,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De fixer le Prix de vente de l'eau à 1.15€ HT le m<sup>3</sup>
- De fixer la redevance d'assainissement à 1.75€ HT le m<sup>3</sup>
- De répercuter sur la facture d'eau la Redevance pour Prélèvement sur la Ressource en Eau pour un montant de 0.15€ HT par m<sup>3</sup>

**Michel LEJEUNE** rappelle que l'eau à FORGES-LES-EAUX est moitié moins chère que sur LE FOSSE, il ne trouve pas cela normal.

Il n'y a pas d'autre observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-40

## VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR OLIVIER FLAMBART

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Par délibération n°2014-52 en date du 20 juin 2014, nous avons décidé de vendre la parcelle AL 289 d'une contenance de 871 m<sup>2</sup>.

Monsieur Olivier FLAMBART a obtenu son permis de construire et l'acte de vente est en cours de préparation chez Maître MULLER, notaire.

Après échanges avec l'étude notariale, il s'est avéré nécessaire de compléter la délibération en autorisant Monsieur Olivier FLAMBART à utiliser en plus de la parcelle acquise la parcelle AL 286. En effet, cette dernière ne peut être cédée puisque nous y avons une canalisation d'assainissement et que nous devons en conserver l'accès. Monsieur Olivier FLAMBART n'aura pas la possibilité de construire sur cette parcelle, il s'agira d'une autorisation personnelle et il devra, en tout temps, laisser le libre accès aux services municipaux en charge de l'entretien de la canalisation.

Enfin, il sera ajouté au prix de vente (14 000€ HT pour mémoire) la somme de 3 038.83€ HT correspondante au branchement au réseau électrique de la parcelle.

Le Conseil Municipal adopte le rapport qui précède.

Il n'y a pas d'observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-41

# DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIPL) 2017 CONTRAT DE RURALITE

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Par courrier du 17 février 2017, la Préfète de la Région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime nous a adressé un « appel à projet - opérations inscrites dans un contrat de ruralité ».

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray avait, avec notre concours, présenté deux opérations susceptibles d'être inscrite dans le contrat de ruralité, la rénovation du Village Vacances et le programme de mise en accessibilité PMR des bâtiments communaux.

Ces deux opérations ont été retenues dans le Contrat de Ruralité signé le 22 février dernier par le PETR du Pays de Bray et l'Etat.

Il y a donc lieu maintenant de mettre en forme officiellement notre demande de subvention à ce titre.

Je vous remercie donc d'adopter la délibération suivante :

« La commune de FORGES LES EAUX considérant que les opérations de rénovation du Village Vacances et programme de mise en accessibilité PMR des bâtiments ont été retenus au titre du Contrat de Ruralité signé par le PETR et l'Etat le 22 février 2017. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public local.

Contrat de Ruralité pour les opérations suivantes :

Intitulé de l'opération	Thématique de la DSIPL	Montant Prévisionnel HT	Montant Prévisionnel HT de la dépense en 2017	Subvention sollicitée en 2017	% Sollicité
Rénovation du Village de Vacances		815 500	203 875	61 162.50	30%
Programme de mise en accessibilité PMR		252 000	63 000	41 580	66%

TOTAL HT	1 067 500	263 875	102 742.50	
----------	-----------	---------	------------	--

Maîtrise d'ouvrage : Commune de FORGES LES EAUX.

Il n'y a pas d'observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-42

## ELECTION D'UN(E) DELEGUE(E) AU SIAEPA FORGES EST

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Lors de votre séance du 12 janvier 2016, nous avons élu :

- Dominique LEMASSON déléguée titulaire
- Jacqueline DEBEAUVAIS déléguée titulaire
- Alain MARC délégué suppléant

Madame Dominique DEBEAUVAIS ayant démissionné du Conseil Municipal, il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

La candidature de Madame Marie-France SOYER est proposée.

Celle-ci est élue à l'unanimité.

---

## INFORMATIONS DIVERSES

---

**Michel LEJEUNE** présente ses condoléances et celles du conseil municipal à **Frédéric GODEBOUT** et à sa famille, à l'occasion du décès de son beau-père, **Patrice VALEJO**, c'est quelqu'un qui a beaucoup travaillé avec et pour le Pays de Bray.

**Patrick DURY** a entendu parler d'un changement de gérant au camping, il demande s'il y a des informations à ce sujet.

**Michel LEJEUNE** a en effet rencontré les nouveaux exploitants juste avant cette séance de conseil. En fait, les anciens exploitants, **Mr et Mme TYSON**, ont cédé les parts de leur société à **Mr et Mme GALIENNE**. Il n'y a donc pas changement de société pour ce qui concerne le titulaire du bail commercial. Il les a rencontré avec **Alain ROBERT**, ce sont des jeunes qui ont l'air très bien et qui souhaite faire passer très rapidement le camping en 3 étoiles (si possible avant la fin de l'année). Le contact a été bon.

**Pierre TURBAN** attire l'attention sur l'état pitoyable des sanitaires du parking du lac. Si besoin, il a pris des photos.

**Frédéric GODEBOUT** indique qu'un rappel sera fait au personnel de la piscine qui est chargé de l'entretien de ces sanitaires.

**Michel LEJEUNE** donne quelques informations sur l'avancée des travaux au Village Vacances Le Milcipie.

**Alain ROBERT** distribue le Guide de l'Office de Tourisme 2017.

**Bernard CAILLAUD** indique qu'il y a eu une reprise de contact avec l'Office National des Forêts. L'ONF va nous faire des propositions quant à la gestion du bois de l'Epinay, celles-ci seront présentées en juin prochain en réunion publique. Elles pourront être soumises au conseil municipal.

**Marie-Lucie BLANPAIN** signale un écoulement 'eau du 1<sup>er</sup> lac vers le 2<sup>ème</sup> sur la droite du chemin.

**Bernard CAILLAUD** l'informe qu'il est prévu un curage, c'est de l'eau de ruissellement, un passage sous le chemin sera réalisé.

**Alain ROBERT** ne veut pas lancer un grand débat mais attire l'attention sur l'état des chemins après les travaux.

Il n'y a plus d'informations ou de questions diverses.

***La séance est levée à 21h30***